



presentation de Demande en référé sur le fond dans un dossier exi

Par **cortes**, le **05/10/2012** à **18:18**

Demande en référé sur le fond dans un dossier existant

Je voudrais savoir si pour une demande en référé sur un dossier existant devant le tribunal administratif, est normal d'avoir un autre numéro de dossier sans aucune référence au dossier principal ?

Par **trennec**, le **03/11/2012** à **15:46**

Bonjour,

Oui c'est normal. En effet les recours en référé, je suppose que c'est un référé suspension, sont des procédures qui sont subordonnées à l'introduction d'un recours contentieux au fond. Vous devez d'ailleurs joindre votre requête au fond dans les pièces présentées à l'appui de votre référé. Ainsi votre requête au fond est enregistrée sous un numéro et votre requête en référé est enregistrée séparément dans une autre chambre du tribunal.